

Nom commercial: Myristicae aetheroleum

Numéro de la matiere: 015150 Version: 5 / CH Date de révision: 02.03.2018

remplace la version: 4 / CH Date d'impression 02.03.18

# <u>SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise</u>

#### 1.1. Identificateur de produit

Myristicae aetheroleum

N° d'article 01515000 Identification de substance / produit

INCI Myristica Fragrans Oil

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

# Utilisation de la substance/préparation

Flavour/Fragrance

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Adresse

Hänseler AG Industriestrasse 35 9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58 Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne responsable pour cette FDS

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland: 145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

# SECTION 2: Identification des dangers \*\*\*

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3 H226 Skin Irrit. 2 H315 Skin Sens. 1 H317 Eye Irrit. 2 H319 Asp. Tox. 1 H304 Carc. 1B H350 Muta. 2 H341 Aquatic Acute 1 H400 H410 Aquatic Chronic 1

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Nom commercial: Myristicae aetheroleum

Numéro de la matiere: 015150 Version: 5 / CH Date de révision: 02.03.2018

remplace la version: 4 / CH Date d'impression 02.03.18



#### **Mention d'avertissement**

Danger

# Mentions de danger \*\*\*

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H350 Peut provoquer le cancer.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

# Conseils de prudence \*\*\*

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes

nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou

un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX; rincer avec précaution à l'eau

pendant plusiers minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et

si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un medecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche.

#### composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Dipentène;(-)-pin-2(3)-ene;(1S)-bêta-Pinène;Geraniol;3,7-Dimethyl-1,6-octadien-

3-ol;Eugenol;isoeugenol;3-Carène;5-Allyl-1,3-benzodioxole;p-mentha-1,4-diène;p-mentha-1,3-diène;p-mentha-1,4(8)-diène;7-Methyl-3-methylenocta-1,6-

dien;beta-Caryophyllen

#### Autres informations complémentaires \*\*\*

Restricted to professional users

#### Autres informations \*\*\*

La vente au grand public est interdit en Suisse

# SECTION 3: Composition/informations sur les composants \*\*\*

#### Caractérisation chimique

Huiles essentielles

Mélange des suivantes substances figurantes avec inoffensives additions.

# Composants dangereux (règlement (CE) no 1272/2008) \*\*\*

(-)-pin-2(3)-ene

No. CAS 7785-26-4 No. EINECS 232-077-3

Concentration >= 10 < 25 %



Nom commercial: Myristicae aetheroleum

Numéro de la matiere: 015150 Version: 5 / CH Date de révision: 02.03.2018

remplace la version: 4 / CH Date d'impression 02.03.18

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3 H226
Skin Sens. 1B H317
Asp. Tox. 1 H304
Aquatic Acute 1 H400
Aquatic Chronic 1 H410
Skin Irrit. 2 H315

(1S)-bêta-Pinène

No. CAS 18172-67-3 No. EINECS 242-060-2

Concentration >= 10 < 25 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3 H226
Asp. Tox. 1 H304
Aquatic Acute 1 H400
Aquatic Chronic 1 H410
Skin Irrit. 2 H315
Skin Sens. 1B H317

p-menth-1-ene-4-ol

No. CAS 562-74-3 No. EINECS 209-235-5

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302 Skin Irrit. 2 H315 Eye Irrit. 2 H319

Dipentène

No. CAS 138-86-3 No. EINECS 205-341-0

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Chronic 1 H410
Aquatic Acute 1 H400
Flam. Liq. 3 H226
Skin Irrit. 2 H315
Skin Sens. 1 H317

Annotations additionelles:

DSD Directive 67/548/EEC, Annex I, Notent C

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent C

p-mentha-1,4-diène

No. CAS 99-85-4 No. EINECS 202-794-6

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Asp. Tox. 1 Flam. Liq. 3

p-mentha-1,3-diène

No. CAS 99-86-5

No. EINECS 202-795-1

Concentration >= 1 < 10 %



Nom commercial: Myristicae aetheroleum

Numéro de la matiere: 015150 Version: 5 / CH Date de révision: 02.03.2018

remplace la version: 4 / CH Date d'impression 02.03.18

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Asp. Tox. 1 Flam. Liq. 3 Acute Tox. 4 Aquatic chronic 2

p-menth-1-ène-8-ol

No. CAS 98-55-5 No. EINECS 202-680-6

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315 Eye Irrit. 2 H319

p-mentha-1,4(8)-diène

No. CAS 586-62-9 No. EINECS 209-578-0

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Asp. Tox. 1 Flam. Liq. 3 Aquatic chronic 2

beta-Caryophyllen

No. CAS 87-44-5 No. EINECS 201-746-1

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Asp. Tox. 1 H304

7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien

No. CAS 123-35-3 No. EINECS 204-622-5

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3 H226 Asp. Tox. 1 H304 Skin Irrit. 2 H315 Eye Irrit. 2 H319

5-Allyl-1,3-benzodioxole

No. CAS 94-59-7 No. EINECS 202-345-4

Concentration >= 1 < 3.7 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Muta. 2 H341 Acute Tox. 4 H302 Carc. 1B H350

Annotations additionelles:

DSD Directive 67/548/EEC, Annex I, Notent E

camphene

No. CAS 79-92-5 No. EINECS 201-234-8

Concentration >= 1 < 10 %



Nom commercial: Myristicae aetheroleum

Numéro de la matiere: 015150 Version: 5 / CH Date de révision: 02.03.2018

remplace la version: 4 / CH Date d'impression 02.03.18

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Sol. 2 H228 Eye Irrit. 2 H319 Aquatic Chronic 1 H410

Geraniol

No. CAS 106-24-1 No. EINECS 203-377-1

Concentration < 1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315 Skin Sens. 1 H317 Eye Dam. 1 H318

3,7-Dimethyl-1,6-octadien-3-ol

No. CAS 78-70-6 No. EINECS 201-134-4

Concentration < 1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

 Skin Irrit. 2
 H315

 Eye Irrit. 2
 H319

 Skin Sens. 1B
 H317

**Eugenol** 

No. CAS 97-53-0 No. EINECS 202-589-1

Concentration < 1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Sens. 1B H317 Eye Irrit. 2 H319

4-allylveratrole (Methyl eugenol)

No. CAS 93-15-2 No. EINECS 202-223-0

Concentration < 1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302 Muta. 2 H341 Carc. 2 H351

isoeugenol

No. CAS 97-54-1 No. EINECS 202-590-7

Concentration < 1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H312 Acute Tox. 4 H302 Skin Irrit. 2 H315 Eye Irrit. 2 H319 Skin Sens. 1 H317

3-Carène

No. CAS 13466-78-9 No. EINECS 236-719-3

Concentration < 1 %



Nom commercial: Myristicae aetheroleum

Numéro de la matiere: 015150 Version: 5 / CH Date de révision: 02.03.2018

remplace la version: 4 / CH Date d'impression 02.03.18

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3 H226 Skin Sens. 1 H317 Asp. Tox. 1 H304 Aquatic Chronic 2 H411

#### **Autres ingrédients**

#### beta-Phellandren

No. CAS 555-10-2 No. EINECS 209-081-9

Concentration >= 1 < 10 %

Le renvoi: [4]

geranyl acetate

No. CAS 105-87-3 No. EINECS 203-341-5

Concentration < 1 %

Le renvoi: [4]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Chronic 2 H411

#### Informations:

[4] Information volontaire

# **SECTION 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

## Indications générales

Appeler aussitôt un médecin.

#### En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Appeler aussitôt un médecin. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

#### En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rinser bien. Conduire chez le médecin.

#### En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

#### En cas d'ingestion

Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

# **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

# 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Sable

#### Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

#### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Pas de précautions spéciales.



Nom commercial: Myristicae aetheroleum

Numéro de la matiere: 015150 Version: 5 / CH Date de révision: 02.03.2018

remplace la version: 4 / CH Date d'impression 02.03.18

# SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure). Veiller à assurer une aération suffisante. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination". Ne pas Eliminer avec de l'eau.

# **SECTION 7: Manipulation et stockage**

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Eviter la formation d'aérosol.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tenir appareil de protection respiratoire prêt.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Pa de réquisitions spéciales.

#### Précautions pour le stockage en commun

Ne pas nécessaire.

#### Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 3 Liquides inflammables Classe de stockage (Suisse) 3 Liquides inflammables

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle \*\*\*

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition

Regardez Section 7; Aucune mesure particulière n'est pas nécessaire.

#### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérver à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ranger à part les vêtements de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

#### **Protection respiratoire - Note**

En cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant; Lors d'exposition intensive et prolongé eutiliser appareil de protection respiratoire autonome.

#### **Protection des mains**

Gants de protection

Matériau approprié The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well



Nom commercial: Myristicae aetheroleum

Numéro de la matiere: 015150 Version: 5 / CH Date de révision: 02.03.2018

remplace la version: 4 / CH Date d'impression 02.03.18

cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

#### Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

# **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat liquide
Couleur jaunâtre
Odeur caractéristique

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Valeur 47 °C

Densité

Valeur 0.89 g/cm<sup>3</sup>

température 20 °C

Hydrosolubilité

Remarque Non miscible ou bien peu miscible.

température de décomposition

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux

prescriptions.

#### 9.2. Autres informations

#### **Autres données**

Produit n'est pas dangereux à l'explosion. La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.

# SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### température de décomposition

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux

prescriptions.

#### 10.5. Matières incompatibles

Pas des dangereuses réactions connues.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu si les presciptions de manipulations sont respectées.

# **SECTION 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

ATE 4'003.20 mg/kg

26

méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

#### Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Geraniol

Espèces rat



Nom commercial: Myristicae aetheroleum

Numéro de la matiere: 015150 Version: 5 / CH Date de révision: 02.03.2018

remplace la version: 4 / CH Date d'impression 02.03.18

DL 50 3600 mg/kg

7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien

Espèces Rat (mâle / femelle)

DL 50 > 11390 mg/kg

7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien

Espèces Rat (mâle / femelle)

LOAEL 250 mg/kg

beta-Caryophyllen

Espèces rat

LD > 48 mg/kg

Source Intratracheal (RTECS)

camphene

Espèces lapin

DL 50 > 2500 mg/kg

Source IUCLID

Eugenol

Espèces rat

DL 50 > 2000 mg/kg

méthode OECD 423

Eugenol

Espèces rat

LDLo 800 mg/kg

Remarque intrapéritonéale

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

Geraniol

Espèces lapin

5000 mg/kg

7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien

Espèces lapin

DL 50 > 5000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

**Eugenol** 

Espèces rat

LD > 2580 mg/m<sup>3</sup>

Durée d'exposition 4 h

Corrosion/irritation cutanée

Remarque le produit est irritant pour les muqueuses.

Remarque Irritant pour la peau.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Le produit est irritant pour les yeux.

sensibilisation

Remarque Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Sensibilisation (Composants)** 

7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien

Espèces souris

évaluation non sensibilisant méthode OECD 429

camphene

évaluation non sensibilisant

Source IUCLID



Nom commercial: Myristicae aetheroleum

Numéro de la matiere: 015150 Version: 5 / CH Date de révision: 02.03.2018

remplace la version: 4 / CH Date d'impression 02.03.18

Mutagénicité

Substance de référence 5-Allyl-1,3-benzodioxole

Toxicité pour la reproduction

Remarque Aucun

**Toxicité reproductrice (Composants)** 

7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien

Espèces rat

évaluation Le produit peut causer des malformations congénitales.

Cancérogénicité

Substance de référence 5-Allyl-1,3-benzodioxole

Cancérogénicité (Composants)

**Eugenol** 

Espèces souris

évaluation les essais sur l'animal laissent supposer que le produit peut causer le

cancer.

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Source RTECS

**SECTION 12: Informations écologiques** 

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons

Remarque Très toxique pour les poissons.

Toxicité pour les poissons (Composants)

Geraniol

CL 50 Médi 3.45 mg/l

ane

Durée d'exposition 96 h

**Eugenol** 

Espèces Poisson zèbre (Brachydanio rerio)

CL 50 13 mg/l

Durée d'exposition 96 h

méthode OECD 203

Toxicité pour les daphnies (Composants)

camphene

Espèces Daphnia magna

CE50 13 à 36 mg/l

Durée d'exposition 48 h Source Données de la littérature

Eugenol

Espèces Daphnia

CE50 1.13 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

**Biodégradabilité (Composants)** 

7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien

Valeur 76 %

Durée de l'essai 28 d évaluation Facilement biodégradable



Nom commercial: Myristicae aetheroleum

Numéro de la matiere: 015150 Version: 5 / CH Date de révision: 02.03.2018

remplace la version: 4 / CH Date d'impression 02.03.18

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

# Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)

7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien

log Pow 5.285

température 25 °C

**Eugenol** 

log Pow 2.7

#### 12.6. Autres effets néfastes

#### Information supplémentaire sur l'écologie

Produit menace l'eau. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaus et la canalisation. Danger pour l'eau potable. Toxique pour les organismes aquatiques.

# SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Code de déchets CEE Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Code de déchets CEE Ne pas décharger das les égouts.

#### Emballages contaminés

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

# **SECTION 14: Informations relatives au transport**

# Transport terrestre ADR/RID

# 14.1. Numéro ONU

UN 1993

## 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. ((1S)-bêta-Pinène, (-)-pin-2(3)-ene)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3 Carte pour désignation du 3

danger

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III
Prescription particulière 640E
Quantité limitée 5 I
Les catégories de transport 3

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Code de restrictions en D/E

tunnels

#### Transport maritime IMDG/GGVSee

#### 14.1. Numéro ONU

UN 1993

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. ((1S)-beta-Pinene, (-)-pin-2(3)-ene)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

#### Transport aérien



Nom commercial: Myristicae aetheroleum

Numéro de la matiere: 015150 Version: 5 / CH Date de révision: 02.03.2018

remplace la version: 4 / CH Date d'impression 02.03.18

#### 14.1. Numéro ONU

UN 1993

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. ((1S)-beta-Pinene, (-)-pin-2(3)-ene)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

14.5. Dangers pour l'environnement
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

# **SECTION 15: Informations réglementaires \*\*\***

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## Classe de contamination de l'eau (Allemagne) \*\*\*

Classe de contamination

WGK 3

de l'eau (Allemagne)

Remarque Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

# **SECTION 16: Autres informations**

#### mentions de danger H-de la rubrique 3

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H228 Matière solide inflammable.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes

à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

#### catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4 Toxicité aiguë, Catégorie 4

Aquatic Acute 1 Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1 Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic chronic 2 Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 2 Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2

Asp. Tox. 1

Carc. 1B

Carc. 2

Cancérogénicité, Catégorie 1B

Cancerogénicité, Catégorie 2

Cancérogénicité, Catégorie 2

Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, Catégorie 2



Nom commercial: Myristicae aetheroleum

Numéro de la matiere: 015150 Version: 5 / CH Date de révision: 02.03.2018

remplace la version: 4 / CH Date d'impression 02.03.18

Flam. Liq. 3 Liquide inflammable, Catégorie 3 Flam. Sol. 2 Matière solide inflammable, Catégorie 2

Muta. 2 Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2

Skin Irrit. 2 Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Skin Sens. 1B Skin Sens. 1B

### Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.